

revenu, sauf pour une faible partie, provenait de l'orge. L'orge compte pour environ 95 pour 100 dans les céréales qui entrent dans la fabrication du malt et 97 pour 100 du malt importé pour fins de consommation sert à la fabrication de la bière. Les brasseurs ne retirent aucun revenu de moi à ce sujet, mais il est intéressant de noter qu'un boisseau d'orge produit 36 livres de malt. La taxe d'accise sur le malt est de 10 cents la livre, ce qui veut dire qu'un boisseau d'orge propre au maltage rapporte un revenu de \$3.60. Et pourtant nous avons toujours vendu notre orge 20 cents le boisseau. Cette question offre matière à sérieuse réflexion.

Encore au sujet de l'orge, j'ai trois ou quatre fois appelé l'attention du Gouvernement sur un autre fait. Les commerçants de céréales demandent \$15 pour la vente d'un chargement de wagon de blé, mais ils demandent \$18.75 pour la vente d'un wagon d'orge de même capacité. Ils ont réussi à faire accepter la chose. J'ignore combien de temps encore cela va durer, mais j'ai signalé cet état de choses à la Chambre et aussi au Gouvernement en particulier. On m'a répondu que le règlement de cette question était du ressort des commerçants de céréales. J'ai exposé la question à ces commerçants et l'avocat de la Bourse des grains m'a dit qu'à leur avis le prix était raisonnable. Si nous laissons le règlement de cette question aux commerçants de céréales, nous continuerons à payer en commission de vente \$3.75 de plus pour un wagon d'orge que pour un wagon de blé.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Fournier, Hull): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il a épuisé son temps de parole.

Des VOIX: Continuez.

M. LEADER: Je remercie le comité de sa bonne attention et je termine à l'instant même. J'ai parlé à titre d'agriculteur et de représentant des agriculteurs. J'ai parlé non seulement pour moi-même, mais aussi pour mes commettants. Il m'est arrivé plusieurs fois d'avoir à critiquer le Gouvernement, non pas que j'y prenais plaisir, mais parce que mes responsabilités envers mes électeurs doivent passer avant ma soumission au Gouvernement ou à toute autre autorité. C'est ainsi que je comprends mon devoir et je cherche à m'en acquitter le mieux possible.

M. FAIR: Monsieur le président, le 27 mars j'abordais la question du blé, mais je n'eus pas le temps de terminer mes remarques avant onze heures. Dans le program-

[M. Leader.]

me qu'il nous a exposé, le Gouvernement consent à payer 70 cents le boisseau pour 230 millions de boisseaux de blé, ce qui rapportera au cultivateur de l'Ouest une somme nette de moins de 115 millions. L'expérience démontre que ce n'est pas suffisant. Si nous n'arrivons pas à tirer notre subsistance de la vente des produits de la ferme, il nous faudra obtenir des secours ou de l'assistance sous une autre forme. Nous ne voulons pas de secours, ainsi que je pense l'avoir signalé la dernière fois que j'ai pris la parole. J'ai ici un tableau indiquant le prix moyen touché sur le blé au cours d'une certaine période d'années. Les voici:

	Prix moyen le boisseau
De 1908 à 1913 inclusivement.....	.71
De 1908 à 1929 inclusivement.....	1.05
De 1930 à 1939 inclusivement.....	.55
De 1908 à 1939 inclusivement.....	.90

Ainsi que je l'ai déjà fait observer, bien que le blé n° 1 se vendît en moyenne \$1.17 à Fort-William, durant 64 ans, il nous a fallu édicter la loi de l'arrangement entre cultivateurs et créanciers et dépenser des millions en secours. Je demande donc une fois de plus que l'on accroisse le prix initial du blé, et qu'on l'accroisse notablement.

Je désire, avec la permission de la Chambre, consigner au hansard un tableau publié par la Fédération canadienne de l'agriculture. Je n'en imposerai pas la lecture à la Chambre, mais, avec l'assentiment de tous, je le verse au compte rendu. Les honorables députés y trouveront des renseignements fort précieux. Le voici:

Prix du blé et valeur à l'acre de la production frumentaire de 1908 à 1939 inclusivement

	Prix moyen au boisseau	Valeur à l'acre
De 1908 à 1913 inclusivement	.71	13.87
De 1908 à 1929 inclusivement	1.05	18.15
De 1930 à 1939 inclusivement	.55	6.95
De 1908 à 1939 inclusivement	.90	13.84

L'objet de ce tableau est de faire voir les variations subies par le prix du blé dans les provinces des Prairies entre 1908 et 1940.

Le prix moyen touché par le cultivateur, au point régional d'expédition, a été de 90c. le boisseau pendant les 32 ans.

Le plan projeté placerait ce prix à environ 50c. le boisseau (plus les frais d'entreposage que le cultivateur pourra recevoir) pour des quantités beaucoup moindres.

L'état de choses qu'accusent ces chiffres démontre clairement qu'il faut assurer au producteur un prix plus élevé pour le blé qu'il livrera au cours de la prochaine campagne agricole.

Le tableau ci-joint, montrant les superficies enssemencées, la production, la valeur à l'acre et au boisseau, provient du Bureau fédéral de la statistique.